SECURITE SOCIALE
-=-=-=-=-=-
DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE
-=-=-=-=-=-
DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT
-=-=-=-=-=-

portant intégration et nomination de Monsieur MANN MABALO (Serge Rufin) dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Travaux Publics).

LE PREMIER MINISTRE

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n°15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n°60/90 du 03 Mars 1960 fixant le statut commun des cadres de la catégorie AI des services Techniques ;

(/u le décret n°62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u décret n°62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n°62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n°15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;

D.G.B.

(/u le décret n°62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la révocation et à la nomination des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

(/u le décret n°63/81/FP-BE du 26 Mars 1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires ;

(/u le décret n°67/50/FP/BE du 24 Février 1967 reglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes reglementaires relatifs au nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;

(/u le décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n°62/A96/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

D.C.F.

(/u le décret n°85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;

(Ministre

(/u le décret n°90/513 du 1er Septembre 1990 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n°90/514 du 1er Septembre 1990 portant organisation des intérims des Membres du Gouvernement ;

(/u l'arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le réglement sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le protocole d'accord du 29 Novembre 1980 signé entre la Roumanie et la République Populaire du Congo.

(/U le Décret N° 90/581 du 18 Octobre 1990 organisant l'intérim du Premier Ministre.

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1ER. En application des dispositions combinées du décret n°60/90 du 03 Mars 1960 et du Protocole d'accord du 29 Novembre 1980 susvisés, ~~Monsieur~~ MANN MABALO Rufin, ~~né le 21 Mai 1962 à MOSSAKA~~, titulaire du Diplôme d'Ingénieur, spécialité : Génie Civil et Industriel obtenu à l'Institut (Université) de Construction de Bucarest (Roumanie) est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des services Techniques (Travaux Publics) et nommé au grade d'Ingénieur des Travaux Publcs Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Equipement Chargé de l'Environnement.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé; sera ~~enregistré~~, publié au ~~JORPC et~~ Communiqué partout où ~~besoin sera.~~/-

Brazzaville, le 29 Décembre 1990

Par le Premier Ministre, P.i.

le Ministre du Travail et de Sécurité Sociale,

Jeanne DAMBENDZET.-

Pierre M O U S S A.-

AMPLIATIONS :

JORPC..... 1
DGFP/DGPCE..... 3
DGFP/BST..... 3
DGB..... 3
DCF..... 1
MEE..... 2
INTERSSE..... 1
DOSSIER..... 3
SGG/BC..... 2/.-